

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2026**

L'An deux mil vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. S. ARNAUTOU, I. JACQUOT, Z. BEN ISMAIL, S. NOBILI, I. STUSSI, C. LOUIS, S. THIEBAUT, M. URSELLA, D. DEVITERNE, B. PFEIFER, F. SAINT-PIERRE, A.-M. SKA, J. PIERRON, M. CRESPINO-ACHAOUI, E. SKA, D. GAYE, S. SCHRAM, J. LITAIZE, P. LEMAIRE, A. CASTELA, M. OGIEZ, A. ANDRE.

Absents excusés :

J.-P. VALEIX a donné pouvoir à E. SKA
N. BAILLET a donné pouvoir à I. JACQUOT
P. CHRETIEN a donné pouvoir à F. SAINT-PIERRE
D. ESNAULT a donné pouvoir à S. SCHRAM
V. DENNETIERE a donné pouvoir à B. PFEIFER
C. JACOB a donné pouvoir à M. OGIEZ

Absent :

N. JACOB

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil, B. PFEIFER ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____

Attribution de subventions aux associations

Nomenclature ACTES: 7.5.2 FINANCES LOCALES – Subventions inférieures à 23 000 €

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Contre : 0

Pour : 28

Rapporteur : S. THIEBAUT

EXPOSE DES MOTIFS :

Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations sont habituellement versées après l'adoption du Budget Primitif de la Commune.

Toutefois, au cours de l'exercice, certaines associations peuvent être confrontées à des besoins ou à des projets nécessitant un soutien financier complémentaire de la collectivité.

À ce titre, trois associations ont sollicité la Commune afin de bénéficier d'une subvention complémentaire, correspondant à des besoins spécifiques depuis le début de l'année.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'examiner ces demandes et de se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires correspondantes.

- ✓ « Les Amis des Vergers » sollicite une subvention exceptionnelle de 800 € pour financer l'acquisition d'un tracteur tondeuse. Cet équipement permettra à l'association de réaliser elle-même les travaux de tonte,
- ✓ Le SMEPS- handball 54 sollicite les communes de St Max, Essey, Pulnoy et Seichamps pour une subvention de 800 € / commune pour financer la formation d'un dirigeant bénévole pour l'obtention du diplôme Educateur de Handball de niveau 4.
- ✓ Le FC Pulnoy sollicite une subvention de 3 024 € pour le remboursement de frais engagés de ménage et de traçage du terrain par le club sur le 1^{er} semestre 2026. Pour le second semestre, la Commune assurera la gestion directement de ces tâches.

DELIBERATION :

En conséquence,

Vu l'avis des commissions n°1 et n°4 du 7 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le versement de subventions exceptionnelles selon le tableau ci-dessous

Association	Montant	Objet	Imputation
Les Amis des Vergers	800 €	Financement équipement tracteur tondeur	20421
SMEPS Handball	Jusqu'à 800 €	Financement formation dirigeant	65748
FC Pulnoy	3 024 €	Remboursements frais de fonctionnement	65748

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 17/09/2026 et que la convocation a été faite le 08/09/2026

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 16 septembre 2026

Le Maire



Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU

